

## **LOGEMENT** Les Hautes-Alpes pourront bénéficier du dispositif Scellier

■ Henriette Martinez qui était intervenue auprès du ministre du Logement afin que les Hautes-Alpes bénéficient du dispositif Scellier vient d'être informée par Benoit Apparu que la prochaine loi de Finances 2010 autorisera le ministre du Logement à délivrer des agréments aux communes

situées en zone C en tenant compte des besoins en logement.

Rappelons qu'en 2008 seule la ville de Gap bénéficiait du dispositif Scellier et le reste du département, classé en zone C, en était exclu.

Ainsi, les communes ou les ECPCI pourront demander au ministre chargé du

Logement la délivrance d'un agrément qui permettra par dérogation au droit commun de faire bénéficier de la réduction d'impôt Scellier aux acquéreurs de logements locatifs neufs situés sur leur territoire. Un décret à paraître prochainement en fixera les modalités.